



VILLE DE VÉZELAY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoqué le treize juillet 2026, s'est réuni sous la présidence de Paul-Hervé VINTROU.

**Nombre de membres
en exercice : 11**

Sont présents : Paul-Hervé VINTROU, Mélanie VILLIERS, Emmanuel DUJARDIN, Sophie BISBROUCK, Jean-François de LA BARRE, Sophie LEBOIS, Mirabel PITTE, Jean-Pierre PLAUT, Lorient HECQUET.

Présents : 9

Représentées : Thérèse PRECIGOUT représentée par Mélanie VILLIERS
Michel ELTCHANINOFF représentée par Paul-Hervé VINTROU

Votants : 11

Secrétaire de séance : Mélanie VILLIERS

La séance est ouverte à 10h35

1. Informations du Maire :

- Le Maire indique qu'il a signé un arrêté pour réguler le stationnement dans le bourg durant la période estivale. Des solutions ont été recherchées pour faciliter le stationnement des riverains (cours Bouveau, parking du Jeu de Paume). ; une réunion d'échanges avec les habitants est prévue le 12 août afin de tirer un premier bilan du fonctionnement estival.
- Il confirme l'organisation d'un banquet républicain, le 14 juillet ; le dîner sera précédé d'un moment de dévoilement symbolique du parvis. Cet événement, qui était attendu d'un certain nombre d'habitants, avait dû être annulé le 20 juin en raison de la canicule. Hubert Barbieux, ancien maire, prononcera un discours à cette occasion.

2. PV du Conseil municipal du 27 juin 2026 – reporté au prochain conseil municipal

3. Délégations du maire

Le maire a signé un devis de 4 893 € TT auprès de l'entreprise Bonny afin d'assurer le nettoyage, sécurisation et assainissement du clocher St Pierre.

4. Convention de mandat de facturation avec PONF

A partir du 1^{er} septembre, toutes les entreprises et entités publiques assujetties à la TVA seront concernées par la généralisation de la facturation électronique. Cette obligation, qui s'applique à toutes les communes, leur imposera de passer par l'application CHORUS pour réceptionner et émettre des factures électroniques.

Afin de soulager le service administratif de la mairie de la gestion des factures afférentes à la gestion des bois communaux, Jean-François de la Barre, conseiller municipal en charge de la forêt, propose au conseil



VILLE DE VÉZELAY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 juillet 2026

municipal de donner mandat à l'office nationale des forêts pour émettre et déposer les factures sur CHORUS pour le compte de la commune de Vézelay.

La demande doit être déposée avant le 30 juillet 2026.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

5. Mise à disposition d'un local communal pour la gestion des poubelles non-recyclables de certains restaurateurs.

Afin d'éviter que les poubelles rouges de certains restaurateurs ne soient stockées sur l'espace public et génèrent des problèmes de nuisances visuelles et olfactives, Sophie Bisbrouck, 3^{ème} adjointe, propose au conseil municipal de mettre à disposition, à titre gratuit, l'ancien transformateur EDF, située au niveau du parking de l'Abreuvoir, de certains restaurateurs, afin qu'ils puissent y entreposer leurs bacs pour les déchets ménagers non-recyclables. Le projet de convention soumis au conseil municipal prévoit un certain nombre de conditions à respecter (propreté, gestion autonome des bacs, etc.).

Le conseil municipal approuve le projet de convention à l'unanimité.

La mise à disposition de ce local sera proposée aux établissements suivants ; Le Relais du Morvan et La Fortune du Pot.

Lorant Hecquet demande s'il sera possible d'entreposer des cartons dans le local. Sophie Bisbrouck répond que la taille du local ne le permet pas. Commerçants et habitants sont invités à venir déposer leurs cartons, le mercredi matin (de 8 heures à 10 heures), au niveau du parking de l'Abreuvoir.

6. Création des postes

Mélanie Villiers, 1^{ère} adjointe, propose au conseil municipal la création de deux emplois :

- L'emploi de secrétaire général de mairie pour un total de 35 heures hebdomadaires, qui doit être pourvu au 1^{er} septembre par Mme Louisia Georges, agent contractuel de catégorie A, en remplacement de Mme Cuvilliez.
- L'emploi d'adjoint technique afin de pourvoir les fonctions de cantinier, à hauteur de 26 heures hebdomadaires annualisées, et d'agent du service technique, à hauteur de 4 heures hebdomadaires. Ce poste doit être pourvu à compter du 1^{er} août par M. Franck Perrichon, agent contractuel de catégorie C.

Le conseil municipal approuve ces deux créations d'emplois à l'unanimité.

Mme Villiers précise qu'elle proposera en septembre au conseil municipal de supprimer du tableau des emplois de la commune, après avis du comité social territorial, les emplois de responsable du service administratif, occupé jusqu'au 14 août par Mme Cuvilliez, attachée, et de cantinier et d'agent d'entretien, occupé jusqu'au 1^{er} avril par Mme Ferrer, agent contractuel de catégorie C.

7. Etat d'assiette des coupes forestières pour 2027



VILLE DE VÉZELAY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 juillet 2026

M. Jean-François de La Barre propose au conseil municipal de valider les parcelles qui seront ouvertes à l'entretien et aux coupes de bois en 2027. Il s'agit des parcelles suivantes :

- parcelle n°4 : amélioration
- parcelle n°5 : amélioration
- parcelle n° 15 : coupe secondaire
- parcelle n° 16 : amélioration
- parcelle n° 37 : amélioration et coupe sanitaire
- parcelle n° 38 : amélioration et coupe sanitaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet état d'assiette des coupes prévues en 2027.

Jean-François de La Barre indique que le plan de gestion forestier de la commune devra être revu en 2028.

8. Affouages 2026 – 2027

Jean-François de la Barre propose au conseil municipal d'ouvrir les parcelles n°13 et 18 aux affouagistes de la commune en 2026-2027.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

9. Questions diverses

- Plusieurs personnes présentes dans le public interrogent les membres du conseil municipal sur les nouvelles règles de stationnement :
 - Modalités de stationnement place Adolphe Guillon et place du Grand Puits : il est rappelé que le stationnement est interdit de 11 h à 18 h, pendant la période estivale, les samedis et dimanches de septembre et les vacances scolaires sur ces places, sous réserve des emplacements délimités au sol (stationnement réservé aux patients du cabinet médical lorsqu'il est ouvert, place PMR, dépose-minute).
 - Stationnement route de l'Etang : le maire indique qu'une réflexion doit être menée avec les riverains pour clarifier le stationnement tout en sécurisant le passage des pompiers.
 - La situation des personnes utilisant des véhicules électriques. Les personnes disposant de véhicules électriques sont invitées à recharger leur véhicule la nuit, en tout état de cause entre 18 heures et 11 heures le lendemain matin, conformément à l'arrêté municipal. Une réflexion est en cours pour installer des bornes électriques dans les parkings réservés aux résidents ;
 - L'information des visiteurs : L'information circulera au moyen de différents supports.
- En réponse à la question d'une habitante sur les risques bâtimentaires associés à la présence des archives en mairie, le maire confirme qu'il s'agit d'un constat effectué par le directeur départemental des archives.
- Une habitante suggère qu'une réunion d'échanges soit organisée avec les soignants de la maison médicale. Le maire indique qu'il proposera cette rencontre à l'automne.



VILLE DE VÉZELAY
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 juillet 2026

Fin de la séance : 11h25

P. N. V. —